Devoir surveillé – Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre

De 1914 à 1918 : économie et sciences de guerre, mobilisation des civils et des femmes, grèves de 1917, civils victimes et génocide des Arméniens.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Histoire-geo 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères : quatre faits des sociétés en guerre ★★ *(4 pts)*

Pour chaque repère, donner les faits essentiels (dates, lieux, acteurs) et expliquer en une ou deux phrases ce qu'il montre des sociétés en guerre.

a) Marie Curie dans la guerre

b) Les grèves de l'année 1917

c) L'occupation du nord de la France

d) Le blocus de l'Allemagne

Exercice 2 – Analyse de document : la déclaration du 24 mai 1915 ★★★ *(6 pts)*

Analyser ce document pour montrer ce qu'il révèle des violences subies par les Arméniens en 1915, puis en discuter la portée et les limites.
Document — Déclaration commune des gouvernements français, britannique et russe, 24 mai 1915, publiée dans la presse (extrait ; les noms de lieux sont ceux du texte de l'époque).

« Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède, de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes, à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont eu lieu vers la mi-avril (nouveau style) à Erzeroum, [...] Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeitoun et dans toute la Cilicie ; les habitants d'une centaine de villages aux environs de Van ont été tous assassinés ; dans la ville même, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inoffensive. En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime-Porte qu'ils tiendront personnellement responsables desdits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres. »

a) Présenter le document : nature, auteurs, destinataires et contexte militaire.

b) Quelles violences le texte dénonce-t-il, où et par qui sont-elles commises selon lui ?

c) Expliquer l'expression « crimes contre l'humanité et la civilisation » : qu'a-t-elle de nouveau ?

d) Que le texte ignore-t-il encore en mai 1915 ? Confronter-le à ce qui suit.

e) Pourquoi les Alliés font-ils cette déclaration ? En montrer la portée réelle.

f) Replacer ces violences dans l'histoire des Arméniens depuis 1894.

Exercice 3 – Composition : des civils acteurs et victimes ★★★ *(10 pts)*

Sujet : **Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre (1914-1918).** Rédiger une composition organisée ; les étapes ci-dessous guident le travail.

a) Introduction : définir « sociétés en guerre », « acteurs » et « victimes », poser la question qui guide le devoir, annoncer le plan.

b) Première partie : des civils mobilisés au service du front — trois faits datés au moins.

c) Deuxième partie : des civils encadrés, entre consentement et lassitude — trois faits datés au moins.

d) Troisième partie : des civils pris pour cibles — trois faits datés au moins, dont un hors de France.

e) Conclusion : relier les deux faces du sujet, puis ouvrir sur l'après-guerre.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).